

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		référence dossier :
Déposée le 09/07/2001	Complétée le 09/08/2001	N° PC4531701AP004
Par :	SIVU de BEAUGENCY, TAVERS, VILLORCEAU	Surfaces hors-oeuvre autorisées brute : 1 648 m <sup>2</sup> nette : 340 m <sup>2</sup> Destinations : Locaux
Demeurant à :	Mairie de BEAUGENCY 45190 BEAUGENCY	
Représenté par :	MONSIEUR BILLARD JEAN	
Pour :	Restauration et extension station d'épuration	
Sur un terrain sis :	Chemin de Barchelin TAVERS	

**Le Maire :**

Vu la demande de permis de construire susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,  
VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 03.01.1990, modifié le 26.03.98 ;

VU le plan de prévention du risque d'inondation de la vallée de la Loire sur le Val d'Ardoux approuvé par arrêté préfectoral en date du 22.10.1999 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16/10/2000 autorisant le réaménagement et l'extension de la station d'épuration au titre de la loi sur l'eau ;

VU la délibération du SIVU en date du 06/07/2001 autorisant le Président à déposer la demande de permis de construire.

VU l'avis du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales en date du 30/07/2001 ;

VU l'avis du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du 19/07/2001 ;

VU l'avis du Directeur Départemental du Travail et de la Main d'Oeuvre en date du 06/08/2001 ;

VU l'avis du Directeur Départemental des services d'incendie et de Secours du Loiret en date du 01/08/2001 ;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche en date du 24/07/2001 ;

**ARRETE**

\*\*\*\*\*

**ARTICLE UNIQUE :**

Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande sus-visée sous réserve du respect des conditions particulières ci-après :

- Respecter les réserves émises par M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche dont photocopie annexée au présent arrêté.
- La hauteur de la clôture sera limitée à 1,80 m.

Le 31 Août 2001

Le Maire,

